

## Procès-verbal du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

**Etaient Présents :** HINCELIN Marie-Noëlle, GOUPILLAT Daniel, MORLIER Catherine, BRECHET David, AUBRY Marie-Laure, DESHOMMES Catherine, PAILLARD Eric, MANCEAU Yannick, HAUTOIS Philippe, KEROUREDAN Magali, MEDICI Karine, CHANTEUX Anita, PAILLER Maxime, HAMON Sandrine.

**Absents excusés :** GRUEL Sébastien

(Arrivée de Monsieur GRUEL Sébastien à la séance du Conseil Municipal à 20H23).

M. MANCEAU Yannick, élu secrétaire.

**Date de la convocation :** le 23 avril 2026

L'ordre du jour :

- a) Vote des taux d'imposition 2026
- b) Remboursement de deux commandes (variateur de tension électronique pour moteur de hotte de cuisine professionnelle et un kit de deux lames taille haies)
- c) Achat drapeau AFN
- d) Achat d'un fourgon destiné aux services techniques
- e) Devis pigeonnier
- f) Brise-soleil Ecole Cousteau
- g) Ordinateurs Ecole Cousteau
- h) Local 42 Rue du Maine
- i) Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales
- j) Désignation de délégués titulaire et suppléant Territoire Energie Mayenne
- k) Désignation d'un représentant E-Collectivités
- l) Désignation des référents communaux pour les structures intercommunales
- m) Désignation du correspondant incendie et secours
- n) Désignation du correspondant défense
- o) Désignation du correspondant de la sécurité routière
- p) Désignation du référent déontologue
- q) Divers :
  - Aide guinguette (les 3-4-5 juillet 2026)
  - La Besnerie
  - Végétalisation
  - Dates conseils municipaux
  - Communication Rendez-vous avec les habitants

Mme Le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 minutes.

Mme Le Maire fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix pour) ce procès-verbal.

**N° 2026 0029**

Vote des taux d'imposition 2026

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (14 voix pour) les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2026 :

<b>Soit pour l'exercice 2026 :</b>	Bases d'imposition 2025 (€)	Taux %	Produit fiscal (€)
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	500 817	49.77	255 818
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	161 608	42.13	68 588
Taxe d'habitation (TH)	43 858	16.85	6 538
			<b>330 944</b>

Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**N° 2026 0030**

Remboursement de deux commandes (variateur de tension électronique pour moteur de hotte de cuisine professionnelle et un kit de deux lames taille haies)

Monsieur GOUPILLAT, Premier Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a dû commander sur internet :

- Un variateur de tension électronique pour moteur de hotte de cuisine professionnelle.
- Un kit de deux lames taille haies.

Ces deux pièces coutent :

- 130 Euros HT soit 156 Euros TTC pour le variateur de tension électronique.
- 98 Euros HT soit 117.60 Euros TTC pour le kit de deux lames de taille haies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) de rembourser Monsieur GOUPILLAT par rapport à ces deux achats.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur GOUPILLAT à émettre le mandat correspondant.

**N° 2026 0031**

Achat drapeau AFN

Monsieur Daniel GOUPILLAT, premier adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le Président de l'AFN a sollicité la Commune en vue de l'acquisition d'un nouveau drapeau.

En effet, le drapeau actuellement utilisé lors des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre, date de 1962 et présente un état d'usure lié à son ancienneté.

Monsieur Daniel GOUPILLAT a reçu trois devis provenant des entreprises suivantes :

- ATELIER LE MEE pour un montant de 1 237,28 Euros HT soit 1 484,73 Euros TTC.
- MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC SA pour un montant 790,81 Euros HT soit 948,97 Euros TTC.
- SARL MOURET pour un montant de 1 211,75 Euros HT soit 1 454,10 Euros TTC.

Monsieur Daniel GOUPILLAT propose de retenir le moins disant, l'entreprise MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC SA pour un montant de 790,81 HT soit 948,97 Euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix pour) de retenir cette proposition.

**N° 2026 0032**

Achat d'un fourgon destiné aux services techniques

Monsieur Daniel GOUPILLAT, premier adjoint au Maire, indique que le fourgon actuellement utilisé par l'équipe technique, est en très mauvais état et fait l'objet de réparations fréquentes et répétées.

Afin d'envisager son remplacement, Monsieur Daniel GOUPILLAT a pris contact avec deux garages en vue d'acquérir un nouveau fourgon.

Monsieur Daniel GOUPILLAT a reçu deux propositions :

- Le Garage TROUILLET propose un véhicule MASTER 3 (07/2020 ; semblable aux dimensions de l'actuel fourgon ; 183 400 Kms ; puissance 9 CV ; reprise du véhicule utilisé) pour un montant de 12 491,67 Euros HT soit 14 990 Euros TTC (carte grise incluse).
- Le Garage AUTOMOBILE DE A à Z (en partenariat avec le Garage CELNA) propose un véhicule PEUGEOT BOXER FG (31/05/2011 ; 177 000 Kms ; puissance 7 CV ; reprise du véhicule utilisé) pour un montant de 9 474,24 Euros HT soit 10 000 Euros TTC (carte grise incluse).

Monsieur Daniel GOUPILLAT propose de retenir le moins disant : le véhicule PEUGEOT BOXER FG pour un montant de 9 474,24 Euros HT soit 10 000 Euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 voix abstention de retenir cette proposition.

**N° 2026 0033**

Achat d'un pigeonnier

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la présence importante de pigeons dans certains secteurs de la Commune, engendre des problèmes d'insalubrité aux abords de plusieurs habitations. Malgré différentes mesures mises en œuvre, la situation demeure inchangée.

Mme Catherine MORLIER, adjointe au Maire, propose la mise en place d'un pigeonnier contraceptif. Elle indique avoir visité un équipement similaire dans une autre commune, dont l'efficacité est avérée. Le service technique s'est proposé pour assurer la construction de ce dispositif.

Mme Catherine MORLIER présente trois devis pour l'achat des matériaux nécessaires :

- GEDIMAT SOCRAMAT pour un montant de 802,17 Euros HT soit 962,60 Euros TTC.
- TERRENA pour un montant de 893,61 Euros HT soit 1 072,32 Euros TTC.
- POINT P pour un montant de 953,10 Euros HT soit 1 143,72 Euros TTC.

Par ailleurs, M. Sébastien GRUEL indique qu'une autre solution pourrait être envisagée, à savoir l'installation du pigeonnier dans la tour de séchage de l'ancienne caserne des pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) d'étudier en priorité la solution consistant à réutiliser la tour de séchage de l'ancienne caserne des pompiers.

A défaut de faisabilité, le choix se portera sur le devis de l'entreprise TERRENA pour un montant de 893,61 Euros HT soit 1 072,32 Euros TTC.

**N° 2026 0034**

### Brise-soleil Ecole Cousteau

Mme Marie-Laure AUBRY et M. David BRECHET, adjoints au Maire, présentent au Conseil Municipal le dossier relatif à la mise en place de brise-soleil à l'Ecole Cousteau.

Effectivement, dans les salles de classe disposant de baies vitrées exposées au sud, un effet de serre important est constaté, entraînant des températures élevées en période estivale.

La Commune avait déjà procédé à l'installation de stores intérieurs, mais ces dispositifs se révèlent insuffisants pour résoudre durablement le problème. Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre des solutions complémentaires.

Mme Le Maire rappelle que l'architecte conserve un droit de regard sur l'ouvrage pendant une durée de 70 ans, et que toute modification de l'aspect extérieur du bâtiment peut entraîner de lourdes pénalités. Celui-ci a donc été sollicité afin de proposer une solution, sans toutefois transmettre de devis dans le cadre de ce projet.

Les adjoints au Maire ont, en conséquence, sollicité directement plusieurs entreprises pour obtenir des devis. M. David BRECHET présente les propositions reçues :

- Un premier devis établi par l'entreprise SAS Charpente Evasion portant sur la mise en place d'une casquette solaire, solution modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, et nécessitant de ce fait l'accord préalable de l'architecte pour un montant de 11 719,17 Euros HT soit 14 063 Euros TTC.
- Un second devis établi par la SARL Benoit Madiot portant sur la fourniture et la pose de stores extérieurs de type « Marquises », conçus spécifiquement pour limiter les apports de chaleur tout en respectant davantage l'esthétique du bâtiment pour un montant de 5 454 Euros HT soit 6 544,80 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) de choisir le second devis établi par la SARL Benoit Madiot portant sur la fourniture et la pose de stores extérieurs de type « Marquises » pour un montant de 5 454 Euros HT soit 6 544,80 Euros TTC

À noter que, dans un premier temps, seule la classe située côté Est sera équipée de ce dispositif. Si son efficacité est avérée, l'équipement pourra être progressivement étendu aux autres classes concernées.

**N° 2026 0035****Ordinateurs Ecole Cousteau**

La mairie avait équipé l'école Cousteau en 2023 d'un parc informatique composé d'ordinateurs reconditionnés. À ce jour, ces équipements présentent de nombreux dysfonctionnements et ne permettent plus un usage satisfaisant.

Un audit technique a été réalisé afin d'évaluer la possibilité de remise à niveau du matériel existant. Il en ressort que les ordinateurs, devenus obsolètes, ne peuvent être mis à jour dans des conditions techniquement et économiquement satisfaisantes.

Face à cette situation, la direction de l'école a sollicité la mairie pour de nouveaux postes informatiques.

M. Daniel GOUPILLAT, premier adjoint au Maire, a demandé des devis auprès de l'entreprise Electro-System, située à Craon, en vue du remplacement de ce matériel :

- Devis concernant l'achat de quatre ordinateurs ACER TM P2 + préparations + livraison pour un montant de 2 753,50 Euros HT soit 3 304,20 Euros TTC
- Devis concernant l'achat de cinq ordinateurs LENOVO V15 + préparations + livraison pour un montant de 2 850,21 Euros HT soit 3 420,25 Euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) d'acheter cinq ordinateurs chez Electro System pour un montant de 2 850,21 Euros HT soit 3 420,25 Euros TTC.

**N° 2026 0036****Commission Communale des impôts directs**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires et suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Ces nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Il convient alors de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et par 3 abstentions, le Conseil Municipal dresse la liste des membres pour la commission communale des impôts :

Titulaire	Adresse	Suppléant	Adresse
LAGOUTTE Michel	21 Bis Rue Maréchal Leclerc – 53540 Cuillé	CHANTEUX David	3073 Route du Village du Chemin – 53540 Cuillé
MANCEAU Yannick	1 Rue d'Anjou – 53540 Cuillé	BARTLETT-DELAROCHE Patrick	2975 Route du Village du Chemin – 53540 Cuillé
RICARD Claude	16 Rue d'Anjou – 53540 Cuillé	PICOT Maud	1 Rue des Lilas – 53540 Cuillé
MAILLARD Patricia	Le Haut Mée – 53540 Cuillé	SABIN Joël	5 Rue des Mûriers – 53540 Cuillé
LAIGNEAU Robert	12 Domaine des Tilleuls – 53540 Cuillé	VANNIER Mickael	3 Rue des Mûriers – 53540 Cuillé
AUBRY Gildas	9 Place des Lilas – 53540 Cuillé	CHANTEUX Loic	2 Lotissement du Chêne-53540 Cuillé
SOUCHET Arnaud	La Tuilerie – 53540 Cuillé	BEAULIEU Isabelle	La Mare – 53540 Cuillé
RICHARD Maurice	10 Rue des Mûriers – 53540 Cuillé	DAULAY Armelle	30 Rue Maréchal Leclerc – 53540 Cuillé
RENAUDIER Olivier	33 Rue du Maréchal Leclerc – 53540 Cuillé	GOUPILLAT Catherine	26 Rue du Maréchal Leclerc – 53540 Cuillé
BEASSE Christophe	La Barre Porée / 2049 route du Pont Marie – 53540 Cuillé	HOCHET Christine	21 Rue de Bretagne – 53540 Cuillé
PAILLARD Eric	Les Lys / 68 B Rue de Bretagne – 53540 Cuillé	CRUBLET Thierry	7 Rue des Lilas – 53540 Cuillé
MEDICI Daniel	6 Place des Lilas – 53540 Cuillé	CHERVILLE Catherine	54 Rue de Bretagne – 53540 Cuillé

#### **N° 2026 0037**

#### **Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune de Cuillé au syndicat mixte fermé Territoire d'énergie Mayenne**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;

Vu l'article 7.1 et suivants des statuts de Territoire d'énergie Mayenne, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral en date du 15 mai 2025 ;

Considérant que la commune de Cuillé est membre de Territoire d'énergie Mayenne (TEM),

Considérant que, conformément aux articles précités, il appartient au Conseil Municipal de désigner en son sein **un représentant titulaire et un représentant suppléant**,

Considérant que ce binôme de représentation siègera au Corps électoral du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour élection en son sein des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical de TEM,

**Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune de Cuillé auprès de Territoire d'énergie Mayenne, comme suit :**

**M. GOUPILLAT Daniel, Représentant titulaire**

**M. PAILLER Maxime, Représentant suppléant**

**N° 2026 0038****Désignation d'un représentant E-Collectivités**

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il appartient à celui-ci de désigner un nouveau représentant pour le syndicat mixte E-Collectivités, auquel la Commune adhère depuis le 21 octobre 2021 (délibération n° 2021 0060).

E-Collectivités est un opérateur public de services numériques dédié au développement de l'administration électronique et la transformation numérique des collectivités territoriales de la région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DESIGNE** Mme MEDICI Karine pour représenter la Commune de Cuillé.

**N° 2026 0039****Désignation des référents communaux pour les structures intercommunales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les référents/délégués des structures suivantes :

Domaine	Référents / délégués
Santé	HAMON Sandrine et MEDICI Karine
Voirie	PAILLARD Eric (titulaire) GOUPILLAT Daniel (suppléant)
Eau-assainissement	PAILLARD Eric (titulaire) GOUPILLAT Daniel (suppléant)
Bâtiments économiques et logements intercommunaux	AUBRY Marie-Laure et HAUTBOIS Philippe BRECHET David
Culture	MORLIER Catherine et PAILLER Maxime
Tourisme	MORLIER Catherine et PAILLER Maxime
Déchets	GRUEL Sébastien et PAILLARD Eric
Petite enfance	KEROUREDAN Magali et CHANTEUX Anita
TEM	GOUPILLAT Daniel et PAILLER Maxime
CLECT	HINCELIN Marie-Noëlle
C.N.A.S.	BRECHET David et DESHOMMES Catherine
C.A.O	HINCELIN Marie-Noëlle, Maire <u>Titulaires</u> : GOUPILLAT D. BRECHET D. PAILLER M. <u>Suppléants</u> : GRUEL S. MANCEAU Y. HAMON S.
Correspondant défense	GOUPILLAT Daniel
Correspondant incendie et secours	CHANTEUX Anita
Correspondant sécurité routière	MANCEAU Yannick
Syndicat Bassin versant de l'Oudon	MANCEAU Y. et HAUTBOIS P. GRUEL S.
Syndicat Bassin versant de la Seiche	MANCEAU Y. et HAUTBOIS P. GRUEL S.
CEP	PAILLER Maxime

#### **N° 2026 0040**

#### Désignation du correspondant incendie et secours

Madame Le Maire informe Le Conseil Municipal :

L'AMF53, la Préfecture et le SDIS 53 sont parties prenantes de la mise en œuvre et du suivi des conseillers municipaux à désigner pour la fonction de correspondant incendie et secours. Cette dernière est issue du décret 2022-1091 qui découle de la loi dite « Matras » du 25 novembre 2021.

Le rôle principal du correspondant incendie et secours sous l'autorité du Maire est d'assurer un appui au plus près du citoyen en matière d'information et de sensibilisation sur les risques, de renforcer les liens avec les services d'incendie et de secours et de prendre en compte les questions de prévention et d'évaluation des risques.

A ce titre, le correspondant incendie et secours pourra être le relais local pour les sujets relatifs à la défense extérieure contre l'incendie et la dynamisation de la mise en œuvre et l'actualisation des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Aussi, il pourra être un acteur de premier rang dans la promotion et la valorisation de l'engagement citoyen et du volontariat.

Mme CHANTEUX Anita présente sa candidature à la fonction de conseiller municipal correspondante incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Mme CHANTEUX Anita comme correspondante incendie et secours.

#### **N° 2026 0041**

#### Désignation du correspondant défense

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense qui précise que les délégués militaires départementaux renseignent les correspondants défense et les épaulent dans leur démarche en liaison avec les autorités compétentes et que le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense.

Interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région, le rôle du correspondant défense s'organise autour de trois axes que sont la politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine :

— La politique de défense : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

— Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.

— La mémoire et le patrimoine : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la

Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

Vu la proposition de Monsieur GOUPILLAT Daniel de se porter candidat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Monsieur GOUPILLAT Daniel en tant que correspondant défense de la Commune.

**N° 2026 0042**

#### Désignation du correspondant de la sécurité routière

Suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, il appartient à celui-ci de désigner un nouveau référent sécurité routière.

L' élu référent ainsi désigné veillera à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune (police de circulation et signalisation, urbanisme, voirie, prévention auprès des jeunes, des associations, information, ...). Il participera aux réunions et actions de formation proposées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** M. MANCEAU Yannick en qualité de correspondant de la sécurité routière.

**N° 2026 0043**

#### Désignation d'un référent déontologue

La loi dite 3DS du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Une liste composée de 5 personnes a été proposée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi par 14 voix pour et 1 voix abstention M. Maxime JULIENNE jusqu'à expiration du mandat municipal en 2032.

#### Questions diverses

- Aide guinguette (les 3-4-5 juillet 2026) : les membres du Conseil Municipal se mobiliseront pour cet évènement.
- La Besnerie : Les propriétaires proposent un don sans condition à la Commune.
- Végétalisation : Projet en cours.
- Dates Conseils Municipaux : Le 11 juin 2026, le 16 juillet 2026, le 17 septembre 2026, le 15 octobre 2026, le 19 novembre 2026 et le 17 décembre 2026.

- Café Causerie : M. Maxime PAILLER propose un rendez-vous tous les deux mois avec les habitants sous la forme d'un Café Causerie. Les élus adhèrent à ce projet. La première date du Café Causerie est programmée le 20 juin 2026. Les conseillers municipaux Maxime PAILLER, Sandrine HAMON et Magali KEROUREDAN se sont engagés à préparer ce premier temps fort.

Fin de la séance : 23 heures 00 minutes.

Mme HINCELIN Marie-Noëlle  
Maire



M. MANCEAU Yannick  
Secrétaire de séance



## RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2026 0029 Page 336 Vote des taux d'imposition 2026

Délibération N° 2026 0030 Page 336 Remboursement de deux commandes (variateur de tension électronique pour moteur de hotte de cuisine professionnelle et un kit de deux lames taille haies)

Délibération N° 2026 0031 Pages 336-337 Achat drapeau AFN

Délibération N° 2026 0032 Page 337 Achat d'un fourgon destiné aux services techniques

Délibération N° 2026 0033 Page 337 Achat d'un pigeonnier

Délibération N° 2026 0034 Page 337 Brise-soleil Ecole Cousteau

Délibération N° 2026 0035 Pages 337-338 Ordinateurs Ecole Cousteau

Délibération N° 2026 0036 Page 338 Commission Communale des impôts directs

Délibération N° 2026 0037 Page 338 Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune de Cuillé au syndicat mixte fermé Territoire d'Energie Mayenne

Délibération N° 2026 0038 Page 339 Désignation d'un représentant E-Collectivités

Délibération N° 2026 0039 Page 339 Désignation des référents communaux pour les structures intercommunales

Délibération N° 2026 0040 Pages 339-340 Désignation du correspondant incendie et secours

Délibération N° 2026 0041 Page 340 Désignation du correspondant défense

Délibération N° 2026 0042 Page 340 Désignation du correspondant de la sécurité routière

Délibération N° 2026 0043 Page 340 Désignation d'un référent déontologue

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2026 0029	14	0	0
Délibération N° 2026 0030	14	0	0
Délibération N° 2026 0031	14	0	0
Délibération N° 2026 0032	14	1	0
Délibération N° 2026 0033	15	0	0
Délibération N° 2026 0034	15	0	0
Délibération N° 2026 0035	15	0	0
Délibération N° 2026 0036	12	3	0
Délibération N° 2026 0037	15	0	0
Délibération N° 2026 0038	15	0	0
Délibération N° 2026 0039	15	0	0
Délibération N° 2026 0040	15	0	0
Délibération N° 2026 0041	15	0	0
Délibération N° 2026 0042	15	0	0
Délibération N° 2026 0043	14	1	0